

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Franck Nguema, ministre des Sports, de la Jeunesse chargé de la Vie associative :

"(...) Les jeunes doivent s'adapter à la réalité du marché de l'emploi. Aujourd'hui, les jeunes ne doivent plus attendre la Fonction publique, ils doivent se prendre en main à travers l'entrepreneuriat".

Guy-Patrick Obiang Ndong, ministre de la Santé :

"Le seul moyen de faire face à cette troisième vague (Ndlr : Covid-19) c'est de se faire vacciner. 169 morts pour un pays comme le nôtre c'en est trop".

Marielle Bouyou-Akotet, présidente du Comité national de vaccination contre la Covid-19 (Cipivac) :

"(...) Le vaccin n'a aucune incidence sur les femmes enceintes et les nouveau-nés".

Pierre-Claver Maganga Moussavou, président du Parti social-démocrate (PSD) :

"Si nous voulons un pays où il y a l'équité et la justice sociale, nous devons nous résoudre à s'approprier ce système qu'est la provincialisation, parce que c'est un système qui s'oppose au système actuel qui est trop centralisateur".

Jean-Pierre Oyiba, député du 1er arrondissement de la commune de Franceville, membre du Bureau politique du Parti démocratique gabonais (PDG) :

"Le PDG est le seul parti au Gabon qui a en son sein des revenants".

Rosny Le sage Souaga, écrivain :

"Les artistes connaissent des conditions de vie et de travail très précaires. Ils stagnent dans une situation juridique indécente, n'ayant d'égalé que l'indigence de leurs moyens socio-économiques".

Michel Ndaot, comédien, metteur en scène et dramaturge :

"Le théâtre est le reflet de la société. Sur un plan social, il nous édifie, nous interpelle, éveille les consciences, suscite la réflexion sur des thématiques et des problématiques du monde".

Éric-Joël Bekale, poète, romancier, essayiste et membre de l'Union des écrivains gabonais (UDEG) :

"En plein premier quart du XXIe siècle, à l'heure des nouvelles technologies de la communication, des smartphones et des réseaux sociaux, au Gabon on cherche encore les infrastructures culturelles..."

Rassemblées par Y.F.I

Magistrature : Aboghe Ella promu à la tête de la Cour des comptes, Moutelet Nguele au Conseil d'État

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

PRÉSIDIÉ vendredi dernier, au palais du Bord de mer, par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) devrait faire date. D'autant qu'on enregistre des changements notables à la tête de deux hautes juridictions : la Cour des comptes et le Conseil d'État, où René Aboghe Ella et Basile Moutelet Nguele ont été nommés respectivement premier président.

Pour ainsi dire, c'est une véritable page qui se tourne à la tête de la plus haute juridiction de l'État en matière de contrôle des finances publiques. D'autant que René Aboghe Ella remplace à ce poste Gilbert Ngoulakia qui aura, sans discontinuer, dirigé la Cour des comptes pendant de nombreuses années. Il a été promu à la tête du secrétariat permanent du CSM. Un organe nouvellement créé et chargé, justement, d'assister le CSM. Lequel, pour rappel, veille à la



René Aboghe Ella, nouveau premier président de la Cour des comptes.

bonne administration de la justice et statue sur les nominations, les affectations, les avancements et la discipline des magistrats. Dans tous les cas, connu du grand public pour avoir dirigé la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), René Aboghe Ella fait, pour ainsi dire, quinze ans

après, son retour dans sa "maison-mère". Car, contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, ce magistrat hors hiérarchie est bel et bien issu de l'ordre financier.

Basile Moutelet Nguele, lui, ne peut se prévaloir de la même popularité. Également magistrat hors hiérarchie, il a fait toutes

ses classes, dans l'ombre, au sein des juridictions de l'ordre administratif dont il est issu. Sa nomination est perçue comme la consécration d'une longue carrière durant laquelle "Daloz", comme on l'appelait, a été un acteur incontournable en la matière depuis plus d'une trentaine d'années maintenant.

La Semaine

Des facteurs compromettants ?

ON aurait qualifié la semaine qui s'est achevée hier de "semaine de la Justice" que personne n'aurait trouvé à redire. Tant les derniers grands événements politico-administratifs ont été essentiellement consacrés au droit de manière générale, et à la Justice de manière particulière. Notamment avec le Conseil des ministres qui a adopté des textes relatifs à la Cour constitutionnelle et le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), et la réunion dudit organe.

Ces deux rendez-vous ont dominé l'actualité. Même si l'Éducation nationale a également suscité l'intérêt. Notamment avec l'officialisation du calendrier scolaire et la proclamation de l'entrée en 6e.

S'agissant du Conseil des ministres, on notera l'adoption de deux textes importants. À savoir le projet d'ordonnance portant modification de la loi organique sur la Cour constitutionnelle, un texte qui définit, entre autres, le rôle et

les missions de ladite juridiction pour ce qui concerne l'encadrement et le fonctionnement du Collège chargé d'assurer l'intérim du président de la République (...); et l'ordonnance qui consacre la mise en place du secrétariat permanent du CSM.

D'une manière générale, la réunion du CSM, vendredi dernier, laissera des traces. Ne serait-ce que de par les décisions qui en sont sorties. Entre autres, les mouvements à la tête de la Cour des comptes et du Conseil d'État. On note respectivement l'arrivée de René Aboghe Ella et Basile Moutelet Nguele... On notera également cette invite du chef de l'État aux membres du CSM à "demeurer vigilants face au comportement déviant de certains magistrats dépourvus de déontologie et à travailler davantage au renforcement de l'État de droit et à la lutte contre la corruption et la prédation des deniers publics (...). Une invite qui intervient au moment où des

magistrats sont effectivement cités dans des affaires sulfureuses.

Sur un tout autre plan, l'Inspecteur général des Services judiciaires a fait part des difficultés logistiques et matérielles auxquelles font face les inspecteurs. Tout comme les "nombreux problèmes auxquels sont confrontés les personnels judiciaires dans l'accomplissement de leurs missions et qui ne permettent pas un fonctionnement optimal des différentes juridictions". Parmi ces problèmes, l'Inspecteur général a relevé "l'insuffisance en dotations budgétaires de la presque totalité des juridictions..."

Et d'aucuns de se demander si ces difficultés et autres problèmes ne constituent pas des facteurs compromettants du renforcement de l'État de droit tant souhaité par le chef de l'État ?

ONDOUBA'NTSIBAH